



# Relation presse

## Rassemblement AF du 29 mai 2026 organisée par la CGT CD85



**Le Vendredi 29 mai 2026 à 10h la CGT du Conseil départemental de la Vendée (CGT CD85) organise un rassemblement des Assistants Familiaux (AF) devant les grilles du Conseil Départemental de la Vendée (CD85).**

**Ce rassemblement fait suite à la hausse des carburants et de la faiblesse de certaines indemnités kilométriques et du durcissement des modalités de remboursement de la part du CD85.**

## 1) INFORMATIONS PREALABLES

### QU'EST-CE QUE LE METIER D'ASSISTANT FAMILIAL ?

Assistant Familial est ce que l'on appelait autrefois « les familles d'accueil des enfants placés à la DASS ».

Assistant Familial est bien plus qu'une vocation : un métier.

L'assistant Familial (homme et femme) est un travailleur social dont les compétences sont attestées par un diplôme d'État. « *L'assistant familial est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de vingt et un an à son domicile. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance, un dispositif médico-social ou un service d'accueil familial thérapeutique. Il exerce sa profession comme un salarié de personne morales de droit public ou de personne morale de droit privé (...) L'assistant familial constitue, avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, une famille d'accueil* »

### ASSISTANT FAMILIAL UN METIER AVEC UN DROIT SPECIFIQUE

Les AF sont des salariés (dont l'employeur est en l'espèce le Conseil Départemental de la Vendée) très singulier, qui cumule les inconvénients des salariés mais aussi des patrons indépendants. Leur profession est dérogoire au code du travail. Ce qu'il est important de comprendre :



- Les AF sont des salariés contractuels (ce ne sont pas des fonctionnaires), et l'inspection du travail est incompétente.
- Les AF travaillent 24h/24h, 7j/7j, parfois 365j/an. La liberté de vaquer librement à ses occupations est très contrainte. L'employeur s'immisce dans la vie privée et la vie de la famille.
- Les AF fournissent les outils de production (tel un patron) : maison, voiture, assurance, chauffage... Pour cela les AF touchent une indemnité. Certains investissent énormément et l'employeur impose des contraintes parfois importantes. Grande maison (une chambre par enfant), grande voiture...
- Si l'employeur ne fournit pas de travail, alors l'AF se retrouve avec un minimum (parfois rien), alors que les charges s'imposent toujours. C'est un moyen de pression important et dénoncé.
- Les AF ne peuvent négocier leurs salaires et reporter les augmentations sur la tarification de leurs prestations.
- Le droit de grève est difficile, car « l'intérêt supérieur de l'enfant » doit être pris en compte et les AF ont des difficultés pour se libérer. C'est la raison pour laquelle un rassemblement est un acte fort.
- ...

#### QU'EST-CE QUE SONT LES RELAIS ?

Les relais sont un dispositif qui consiste pour l'AF à accueillir de façon temporaire un jeune en raison, par exemple, d'un congé maladie, de vacances de l'AF... Le relais de l'AF d'accueil temporaire peut être éloigné de l'accueil d'origine. Le jeune continue à être scolarisé dans le même établissement. L'AF d'accueil temporaire assure le transport...

#### À QUOI SERT L'INDEMNITE KILOMETRIQUE ?

La crise pétrolière a fait grimper le prix du carburant. L'indemnité doit couvrir tous les frais :

- Dépréciation du véhicule (coût invisible)
- Emprunt à la banque
- Carburant
- Assurance
- Réparation



- Entretien
- Équipement
- ...

**La crise pétrolière a occasionné une rupture brutale entre le montant de l'indemnité et les charges.**

Si l'indemnité kilométrique générale à la fonction publique a été revalorisée (et devrait être revalorisé de 3,2%, mais pas automatiquement), cependant pour mémoire en 6 ans, le prix des voitures a pris 40% ; l'assurance automobile a pris autour de 5% pour 2026, et encore 5% en 2025, toujours 5,5% en 2024 ; le coût des réparations a pris 30% entre 2021 et 2025 ...

Selon l'Automobile Club Association, en février 2026 (avant la crise), le coût moyen au kilomètre était de 36,1 centimes. Force est de constater que 18cts/km est en dessous pour couvrir les frais. C'est la raison de la colère des AF envenimé par la crise pétrolière.

**2) LA PROBLEMATIQUE DE CE 29 MAI : INDEMNITE DE KILOMETRIQUE A 18CTS/KM**

**DES INDEMNITES DIFFERENTES**

Tous les déplacements des assistants familiaux ne sont pas indemnisés de la même façon et du même montant. Si certaines missions répondent au barème des indemnités kilométriques appliqué dans la fonction publique (voir tableau ci-dessous), cependant d'autres ont une indemnité spécifique bien inférieur au barème général. C'est le cas des transports scolaires ou pour conduire un enfant à la crèche. **Ce montant est alors de 18cts/km et ne correspond pas plus aux réalités des charges.**

Pour mémoire :

<i>Nombre de CV du véhicule</i>	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
<i>5 CV et moins</i>	0,32 €	0,40 €	0,23 €
<i>6 CV et 7 CV</i>	0,41 €	0,51 €	0,30 €
<i>8 CV et plus</i>	0,45 €	0,55 €	0,32 €



## LES AF SONT PARFOIS DE GROS ROULEURS

Les AF sont parfois de gros rouleurs, avec des véhicules conséquents afin de répondre aux exigences de l'employeur (véhicule en capacité de mettre plusieurs sièges auto...). C'est donc un sujet sensible. L'enjeu est sur des centaines d'euro par an, voir par mois. Un ordre d'idée, un AF fait 12300km/an (remboursé, des déplacements ne sont pas comptabilisés) pour deux enfants.

## 18CTS / KM : LES PLUS TOUCHÉS, LES AF QUI FONT DES RELAIS

Le problème est principalement pour les relais (essentiels pour l'organisation des services) dont les déplacements peuvent être importants, ou lorsque les parents ont des exigences particulières pour scolariser leur enfant.

## UN LOGICIEL « MIRACLE » QUI NE FAIT PAS L'UNANIMITE

Parallèlement, il faut comprendre que le conseil Départemental de la Vendée vient de changer son logiciel en 2026 pour les frais kilométriques. Avant, les déplacements étaient comptabilisés au réel et maintenant les déplacements sont comptabilisés de centre-ville à centre-ville. Il n'y a eu aucune concertation. **Ce sont des kilomètres, pour certains AF, qui ne sont désormais plus comptabilisés.** Ceux qui font de nombreux déplacements (des centaines de Km) dans la même commune (Exemple La Roche Sur Yon), plus rien n'est remboursé.

## TRAGEDIE SE RAJOUTANT AU DRAME

Tragédie se rajoutant au drame, **le Conseil Départemental de la Vendée veut, sans concertation, passer cette indemnité de à 18cts/km des 2 premiers kilomètres aux 100 premiers kilomètres pour les déplacements scolaires.** Ainsi cela augmente les charges de façon significatives. Cette mesure touche aussi des AF dont les enfants ne sont pas en relais

## LA REVALORISATION DES INDEMNITES KILOMETRIQUES PEUT ETRE QU'UN EFFET D'ANNONCE (COMME LA PRIME INFLATION) SANS MOBILISATION.

Toujours, le gouvernement a annoncé une revalorisation temporaire de 3,2% des indemnités kilométriques pour certains agents publics. Cette revalorisation ne sera pas obligatoire pour les agents de la fonction publique territoriale. Pour



l'instant nous n'avons que peu d'information sur les mesures : notamment si elles concernent les AF.

#### LA GESTION PAR LE MEPRIS ET PAR L'EFFICIENCE ET LA RESILIENCE

Si la CGT CD85 a déposé un préavis de grève exposant la revendication d'augmenter l'indemnité de 18cts/ km, à ce jour nous n'avons eu aucune réponse de la direction.

En 2025, les AF avaient soulevé déjà la problématique du faible coût de cette indemnité. Le service avait répondu « si votre véhicule vous coûte plus de 18cts/km : changez de voiture ! ». Cela a soulevé une grande indignation des AF.

C'est l'illustration de la gestion par l'efficience et la résilience : « y'a qu'a » ; « faut qu'vous » ; « c'est comme ça » ; « si vous n'êtes pas content, vous pouvez partir »...

Beaucoup d'AF dénoncent cette attitude de la direction.

#### RIEN N'EST FAIT POUR LIMITER LES DEPLACEMENTS

La direction n'a pris aucune mesure pour limiter les déplacements (donc les frais). Parfois il y a des déplacements de 60km pour 10 min, des entretiens qui pourraient se faire par téléphone ou visio.

#### EXEMPLES CONCRETS :

Nous prenons des exemples concrets d'un AF sur l'impact des mesures des nouvelles modalités de remboursement des frais de déplacement.

##### Cas n°1 : un accueil de loisir à 5km de la maison

###### **Avant :**

5 km x 4 Aller/retour = 20 km

20 km x 0,55€ = 11 €/jour (remboursement)

###### **Après :**

20 km x 0,18€ = 3,60 €/jour (remboursement)

Soit une perte de 7€40 par jour. **L'AF a perdu 29€60** pour les 4 jours de relais au mois d'avril

##### Cas n°2 : relais pour un enfant scolarisé à 10 km du domicile



10 km x 4 Aller/retour (matin et soir) = 40 km/jour

Pour 4 jours d'école cela fait 160 km/sem, soit 320 km pour les deux semaines de relais.

**Avant :**

320 km x 0,55 €/km= 176€

**Après :**

320 km x 0,18 = 57€60

**Soit une perte de 118€40**

Il est possible de rajouter d'autres événements pour cet AF. Le problème n'est pas le cas n°1, ni le cas n°2, mais le cumul qui fait des économies (100 € par-ci ; 50€ par-là) pour l'employeur, mais qui plombe les comptes des AF. Certains AF disent que « *c'est mesquin alors que le Conseil Départemental de la Vendée fait de la terre un terrain de jeu.* »

### **Les AF ne veulent pas être comptable de leur crise !**

Beaucoup d'AF nous expliquent qu'ils ont déjà pioché dans leurs deniers personnels pour soutenir des jeunes.

## **3) POUR ALLER PLUS LOIN**

### UN CONTEXTE NATIONAL TENDU

Le sujet de l'enfance, au niveau national, est très compliqué et tendu pour tous les acteurs. Les rapports, les reportages, (les constats) sont nombreux sur cette situation alarmante. Certains disent à propos des jeunes que la société fabrique des « Minotaures ». Les acteurs sont nombreux et chacun se renvoie la responsabilité, trouvent des boucs-émissaires. La Vendée n'est pas isolée.

La situation est structurellement sclérosée. Les AF ne voient pas de perspectives positives.

### UN CONTEXTE LOCAL COMPLIQUE

Il faut comprendre tout d'abord que cette crise s'inscrit dans une crise de vocation des Assistants Familiaux. Force est de constater que le Conseil Départemental de la Vendée recrute (grandes campagnes), mais peine à recruter. La démarche du Conseil Départemental de la Vendée est de trouver des



AF pour améliorer les conditions de travail. La CGT CD85 propose l'inverse : améliorer les conditions de travail des AF pour recruter.

C'est pour cela que la CGT CD85 propose d'agir sur tout ce qui est possible pour améliorer significativement la situation (organisation, respect des règles et principes dans les enquêtes administratives...). Ce n'est pas qu'une question de moyens, c'est tout d'abord une question de volonté, d'État d'esprit, de culture (ex : arrêter le mépris).

#### CONSEQUENCES DE LA MESURE DES FRAIS A 18CTS/KM

##### LES « WEEKEND REPITS » UNE GROSSE REVENDICATION QUI MATERIELLEMENT S'ÉLOIGNE

Comme expliqué précédemment les AF travaillent 24/24, 7/7, parfois 365 jours par an. Le métier peut être très prenant avec certains jeunes. Certains arrivent au « burn-out ». Aussi **les weekends de répits (un weekend de repos une fois par mois prévu par la loi Taquet), et une grosse revendication des AF du Conseil départemental de la Vendée.** Ce weekend permet de se sociabiliser (vaquer librement à ces occupations), se reposer. Cependant la mesure n'est potentiellement possible que si l'AF trouve un relais pour accueillir les jeunes. Si les frais kilométriques dissuadent (pour des questions budgétaires), ou conditionnent, les relais, alors la perspective d'avoir le weekend de répit s'éloigne pour les AF. La situation est déjà tendue.

##### LES VACANCES

Prendre des vacances nécessite aussi des relais. Sans AF volontaire pour faire des relais, cela complexifie la prise des vacances (non recours aux droits). Il faut savoir que ce sont les AF qui doivent bien souvent trouver, elles-mêmes, des relais.

##### CRISE DES VOCATIONS

Tout d'abord la gestion du dossier par l'efficacité et la résilience (la réponse de la direction) ; le fait ensuite que la problématique soit méprisée par la direction ; les exigences, toujours, de moyens matériels (investissement et risque important sur le retour sur investissement) de l'employeur ; le fait enfin que les revendications n'ont aucune écoute, font que beaucoup d'AF veulent arrêter la



profession. À noter que beaucoup vont partir à la retraite. Les nouvelles recrues sont timides. **C'est la crise des vocations.** Sans AF en nombre pour des relais, il n'est plus possible de se reposer. C'est une spirale.

Le bouche à oreille qui est la meilleure des publicités. Beaucoup d'AF (qui souffrent) mettent en garde ceux qui veulent s'engager dans cette profession.

## LES RELATIONS AVEC LA DIRECTION TENDUE

### DROIT DE GREVE

Il est très difficile pour les AF de faire grève et de se rassembler devant les grilles. L'action du 29 mai est donc un signe fort.

En effet, tout d'abord si le droit de grève est protégé par la constitution, les AF sont soumis à « l'intérêt supérieur de l'Enfant » et par conséquent à des obligations. Où peuvent-ils confier le jeune lorsqu'ils font grève ? Peuvent-ils emmener un jeune dans une manif ?

Toujours, nous l'avons souligné, les AF sont soumis à leur employeur (qui a un pouvoir de direction et de contrôle), notamment pour leur rémunération (pas d'enfant placé = pas de travail = problème pour le paiement de leurs traites), qui a des pouvoirs exorbitants sous couvert de « l'intérêt de l'enfant ». Force est de constater qu'il n'y a pas d'inspection du travail pour faire respecter leurs droits. Le doute profite à l'employeur. Des AF se sont retrouvés avec des fiches de paye à zéro euro, pire des retenues sur salaire. Comment peut-on vivre sans aucune ressource ? Beaucoup d'AF craignent leur employeur.

Enfin, des AF ont dénoncé « le chantage affectif » aux enfants. La « conscience professionnelle » qui est synonyme de « loyalisme » (soumission aveugle à l'autorité) et non de loyauté (le respect de valeurs, de principes).

À noter que suite aux préavis de grève de la CGT CD85 (déposé auprès du Président), nous n'avons, à ce jour, eu que du mépris (aucune réponse de la direction et des élus).

### UNE PETITION

La CGT a mis en place ***une pétition en ligne qui a requis une centaine de signatures d'AF du Conseil Départemental de la Vendée*** soit plus de ¼ des AF.



C'est un signe, là aussi, fort. Car cette pétition a été faite sans utiliser les moyens de communication du Conseil Départemental de l'employeur. Elle n'a reposé que sur le bouche à oreille d'AF souvent isolés.

Un sondage (anonyme) en 2025 avait mis en défaut la direction de l'ASE qui voulait que les AF véhiculent le jour de Noël. **Cela a été une victoire forte des AF face à la direction.**

La CGT CD85

Contacts :

Mail : [cgtcgvendee@orange.fr](mailto:cgtcgvendee@orange.fr)

Vanessa Hérault (AF) co-secrétaire du syndicat CGT CD85 :

[vanessa.heraultg@gmail.com](mailto:vanessa.heraultg@gmail.com) 06 98 13 29 41

Karine Viau (AF) co-secrétaire du syndicat CGT CD85 :

[karineviauallard@orange.fr](mailto:karineviauallard@orange.fr) 06 76 94 99 37

Nicolas Idier co-secrétaire du syndicat CGT CD85 : [nicolasicgt@orange.fr](mailto:nicolasicgt@orange.fr)

Site : [cgtcd85.fr](http://cgtcd85.fr)

Facebook : CGT CD85